

Suivi médical de grossesse

- Une consultation mensuelle (7 sont prévues).
- Une échographie par trimestre dont la première entre 11 et 13 semaines d'aménorrhée.
- Des bilans sanguins et urinaires.
- Des séances de préparation à la naissance dont un entretien prénatal individuel ou en couple.
- Des consultations de fin de grossesse à la maternité : anesthésie, monitoring, consultations spécialisées.
- Une consultation post-natale.

POUR TROUVER UN PROFESSIONNEL :

SITES INTERNET :

annuaire.sante.ameli.fr

CONSEILS GÉNÉRAUX :

Seine-Saint-Denis : 01 43 93 81 11

Seine-et-Marne : 01 64 14 77 77

COORDONNÉES DES MATERNITÉS

AUBERVILLIERS (93300) : Tél. 01 48 39 45 00	MEAUX (77100) : Tél. 01 64 35 36 43 ou 01 64 35 36 57
AULNAY-SOUS-BOIS (93600) : Tél. 01 49 36 72 27	MONTREUIL (93100) : Tél. 01 49 20 31 08
BONDY (93140) : Tél. 08 10 90 10 70	MONTFERMEIL (93370) : Tél. 01 41 70 81 18
COULOMMIERS (77120) : Tél. 01 64 65 38 94	PROVINS (77160) : Tél. 01 64 60 47 99
JOSSIGNY (77600) : Tél. 01 61 10 62 62	STAINS (93240) : Tél. 01 49 71 92 13
LE BLANC MESNIL (93150) : Tél. 01 45 91 55 94	SAINT DENIS (93200) : Tél. 01 42 35 61 00
LES LILAS (93260) : Tél. 01 49 72 64 65	TOURNAN EN BRIE (77220) : Tél. 01 64 42 42 03
LIVRY GARGAN (93190) : Tél. 01 45 09 73 20	TREMBLAY EN FRANCE (93290) : Tél. 01 49 63 50 55

Démarches administratives

Couverture sociale

Vous avez une carte vitale, mettez-la à jour auprès d'une borne une fois la déclaration de grossesse faite et avant la prochaine consultation.

Vous êtes bénéficiaire de l'AME, vérifiez la validité de vos droits.

Vous n'avez pas de couverture sociale, contactez le service social de votre ville ou un centre de PMI.

Déclaration de grossesse

Elle vous sera remise par la sage-femme ou le médecin. Complétez-la et envoyez-la le plus rapidement possible à la CAF et à la sécurité sociale pour ouvrir vos droits. Pensez à en garder une photocopie.

Les consultations de suivi de grossesse, les examens obligatoires, les séances de préparation à la naissance et à la parentalité et l'entretien prénatal sont remboursés à 100%, quel que soit le terme.

Tous les soins et examens sont remboursés à 100% à partir du 6ème mois.

Déclaration du nouveau-né

La déclaration doit être faite dans les 3 jours suivant la naissance, à la mairie du lieu d'accouchement ou à l'annexe de l'état civil de la maternité. De retour à domicile, n'oubliez pas d'envoyer à votre caisse de sécurité sociale l'imprimé de rattachement pour l'ouverture des droits de votre enfant.

Avec le réseau NEF, les maternités et les professionnels de ville et de PMI sont organisés pour assurer la continuité de la prise en charge médico-psycho-sociale.



Naitre dans l'Est Francilien

01 79 72 54 56

32 boulevard Paul Vaillant - Couturier 93100 Montreuil

E-mail : contact@perinat-nef.org

Site web : www.perinat-nef.org

LES ÉTAPES DU PARCOURS DE GROSSESSE

Vous êtes enceinte, prenez contact avec des professionnels de santé, sages-femmes ou médecins pour organiser le suivi de votre grossesse, en ville, dans les services de Protection maternelle et Infantile (PMI) ou dans une maternité.



Si votre grossesse se déroule normalement vous pouvez être suivie en ville ou en PMI.

En cas de grossesse compliquée vous serez adressée à un spécialiste ou à la maternité la plus adaptée à votre situation.

www.perinat-nef.org
01 79 72 54 56



Naitre dans l'Est Francilien

Les professionnels du suivi de grossesse

La sage-femme

- Elle assure le suivi de la grossesse normale et ses suites (consultations pré et post-natales, visite à domicile, préparation à la naissance, entretien prénatal) en ville, à l'hôpital public, privé ou en PMI.
- Elle vous orientera vers un spécialiste si nécessaire.

Le médecin généraliste

- C'est le médecin de proximité qui vous connaît.
- Il peut assurer le suivi de votre grossesse et reste le référent de votre santé.
 - Il vous orientera vers un spécialiste si nécessaire.

Le gynécologue-obstétricien

- C'est un médecin spécialiste qui peut exercer en ville, à l'hôpital privé, public ou en PMI.
- Il assure le suivi de la grossesse tout particulièrement en cas de complication.

Inscrivez-vous le plus tôt possible dans la maternité de votre choix.

Vous pouvez toujours demander conseil auprès du professionnel qui suit votre grossesse.

Vous pouvez suivre ce parcours en ville ou dans une maternité, totalement, en alternance ou en complément.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contactez le réseau périnatal NEF

